309.44
B32r
v.8

Baudrillart
Languedoc

UNIVERSITY OF ILLINOIS
LIBRARY

Class 309.44
Book B32r
Volume 8

Ja 09-20M

353

30944
B32r
v. 8

RAPPORT

SUR

L'ÉTAT INTELLECTUEL, MORAL ET MATÉRIEL DES POPULATIONS AGRICOLES.

LES POPULATIONS DU LANGUEDOC DANS LE PASSÉ.

I

Vue générale du Languedoc : ses divisions. — Constitution de l'ancien Languedoc. — Comparaison du caractère et de l'esprit du Languedoc avec la Provence. — Qualités et défauts. — Etat moral de l'ancien Languedoc.

Après l'étude de la Provence, nous abordons celle du Languedoc. Cette ancienne province, devenue plus tard la généralité de Montpellier, renfermait toute la moitié méridionale du territoire français. Elle était encore, sous Louis XVI, la plus grande de la monarchie, celle qui a formé à elle seule l'équivalent de sept départements, le Tarn, l'Aude, l'Hérault, le Gard, la Lozère, l'Ardèche et une partie de la Haute-Garonne et de la Haute-Loire. D'une étendue totale de plus de 9 millions d'hectares (un million de plus que le royaume actuel de Belgique), elle s'étendait du pied des Pyrénées aux portes de Lyon, et contenait une population de 1.800.000 habitants. Elle ne se divisait pas en élections, mais en diocèses; on y comptait vingt-trois diocèses, dont trois archevêchés, Narbonne, Toulouse et Albi,

1891

p27575

et vingt évêchés, dont quinze ont été supprimés par le Concordat, y compris l'archevêché de Narbonne, le plus ancien des Gaules. Le Languedoc se plaçait au premier rang de ces *pays d'État*, dont Guy Coquille marquait la différence avec les *pays d'Élection*, en disant que « les uns ont conservé leur droit et que les autres l'ont laissé perdre ». En fait, ces pays d'État ne conservaient souvent qu'une ombre ou, si l'on veut, des débris de leurs anciennes libertés, absorbées et étouffées par la centralisation monarchique. Le régime auquel étaient soumises les populations agricoles nous en donnera la preuve.

La constitution du Languedoc n'en a pas moins paru digne d'être plus d'une fois décrite avec soin. Alexis de Tocqueville, notamment, en a fait ressortir et loué certaines parties qui donnent l'idée d'une sorte de gouvernement représentatif. Les trois ordres étaient réunis dans une seule assemblée, et on y votait par tête, et non par ordre ; comme le Tiers-État avait à lui seul la moitié des voix, son influence dominait. C'est cette organisation qui, admirée par Fénelon et recommandée par les économistes, avait fini par servir de modèle pour les assemblées provinciales avec quelques modifications.

Au point de vue des recherches qui font l'objet de nos études, le Languedoc offre, avec la Provence, plus d'un rapport et aussi d'assez sensibles différences. Mais, si nous jetons un regard sur le développement historique des populations agricoles et sur leur condition avant 1789, nous trouvons assez de ressemblances non pour supprimer, mais pour restreindre le tableau que nous avons tracé avec un assez grand développement pour la Provence. C'est donc une préface que nous réduirons à ses traits essentiels.

On remarquera d'ailleurs que les territoires qu'on désignait sous ce nom général de Languedoc, sont loin de présenter une complète homogénéité. Le Bas-Languedoc rappelle la Provence et l'Italie, le Haut-Languedoc se

ressent du voisinage de l'Espagne. Enfin, les territoires aussi bien que les populations qui composent aujourd'hui la Haute-Loire, l'Ardèche et la Lozère, forment comme un monde à part, qu'il serait difficile de rapporter à l'ensemble formé par les autres départements méridionaux.

Le passé et le présent ont un trait commun dans le climat et dans la nature des productions agricoles, double cause qui influe sur le tempérament moral et physique, sur la direction des travaux comme sur le régime de vie des populations. Le climat méridional ne ménage pas plus ses ardeurs au Languedoc qu'à la Provence, et les habitants ne s'en ressentent pas moins. Les productions sont les mêmes, mais non pas sans des différences qui méritent d'être relevées. Si la vigne y trouve des conditions également favorables, si le mûrier et la sériciculture sont communs à l'une et à l'autre province, on rencontre beaucoup moins dans le Languedoc l'oranger et le citronnier, et l'olivier manque à peu près complètement à certains départements. Enfin, dans les deux provinces, la distinction de la partie montagneuse et de la plaine crée des différences fondamentales dans les cultures, dans les mœurs, les habitudes, le régime de vie des habitants.

Le Provençal et le Languedocien, autant qu'on peut en saisir le type dans l'habitant des campagnes, sous une forme rudimentaire qui n'a pas encore reçu les tempéraments et les compléments que la civilisation doit y apporter, présenteraient de même des similitudes et des dissemblances que l'observateur peut constater. La vivacité et l'ardeur, l'exaltation facile, la parole qui suit aisément la pensée et qui ne l'attend pas toujours, les dons heureux de l'imagination qui font les poètes improvisateurs et qui contribuent à faire les orateurs, un sentiment de la valeur individuelle qui ne craint pas toujours de devancer la louange par le bon témoignage qu'on se rend à soi-même,

des qualités tout en saillie qui brillent aux yeux, des défauts qu'il est d'autant plus facile de constater qu'ils prennent moins de soin de se dissimuler et que parfois même ils s'étalent avec complaisance, ces traits et d'autres que nous omettons, pourraient être considérés comme appartenant également à l'un et à l'autre « peuple », comme on disait avant 1789, en tenant compte, bien entendu, des exceptions plus ou moins nombreuses qui partout résistent au type indigène. Malgré tout, le Provençal et le Languedocien ne sauraient être confondus, et, même dans ce que je viens d'en dire, il y a tel trait qui s'accuse plus chez le premier que chez le second, par exemple le côté extérieur, brillant et bruyant, ordinairement plus en relief chez le Provençal. Par contre, cette sorte d'exaltation, commune à l'un et à l'autre, semble dans le Languedoc, au cours de l'histoire, s'être montrée plus profonde que dans cette impétueuse Provence, où le sérieux des convictions n'est pas toujours en raison des démonstrations extérieures et de la chaleur oratoire... Plus âpre et plus tenace a été le Languedoc dans son humeur, dans ses passions, dans ses idées. Michelet parle de « son énergie meurtrière », de sa « violence tragique », par allusion aux guerres de religion qui, depuis le moyen âge, en ont fourni des preuves si frappantes. « Le fort et dur génie du Languedoc, dit l'historien poète dans sa vigoureuse et brillante esquisse des populations de la France, n'a pas été assez distingué de la légèreté spirituelle de la Guyenne et de la pétulance emportée de la Provence. Il y a pourtant entre le Languedoc et la Guyenne la même différence qu'entre les Montagnards et les Girondins, entre Fabre et Barnave, entre le vin fumeux de Lunel et le vin de Bordeaux. La conviction est forte, intolérante en Languedoc, souvent atroce, et l'incrédulité aussi. La Guyenne, au contraire, le pays de Montaigne et de Montesquieu, est celui des croyances flottantes... Le génie provençal aurait plus

d'analogie sous quelque rapport avec le génie gascon qu'avec le languedocien. » Les différences géographiques séparent aussi le Languedoc et la Provence : « Riveraines du Rhône, coupées symétriquement par des fleuves ou torrents qui se répondent (le Gard à la Durance, et le Var a l'Hérault), les provinces de Languedoc et de Provence forment, à elles deux, notre littoral sur la Méditerranée. Le littoral a des deux côtés ses étangs, ses marais, ses vieux volcans. Mais le Languedoc est un système complet, un dos de montagnes ou collines avec les deux pentes... En Provence, toute la vie est au bord. Le Languedoc, au contraire, dont la côte est moins favorable, tient ses villes en arrière de la mer et du Rhône... Aussi, l'histoire du Languedoc est plus continentale que maritime ».

Peinture exacte, sauf peut-être quelques nuances trop accusées : elle s'applique à la classe rurale comme aux personnages façonnés par l'éducation des villes et dont l'histoire a conservé les noms dans toutes les carrières. Cette population des campagnes, on la trouve mêlée aux sombres violences des sectes bizarres du moyen âge et des fanatiques Albigeois. Quant aux facultés éminentes que le Languedoc a déployées dans tous les genres, on en découvre le germe très apparent chez les paysans auxquels la culture seule a manqué pour les porter à leur complet épanouissement.

Gardons-nous au surplus de trop généraliser. Chacune des parties de ce tout qui forme le Languedoc a son esprit et son humeur. Ainsi, pour peu qu'on y regarde de près, le paysan de l'Hérault et celui du Gard, entre lesquels on observe déjà des nuances différentes, ne sont pas les mêmes que celui du pays toulousain, peu semblable au paysan de l'ancien Roussillon. L'intelligence admet les mêmes diversités. On la trouvera chez les populations rurales, ici plus sensible à l'art, ailleurs presque exclusivement positive.

D'une manière générale, le Languedoc a eu, comme la Provence, sa poésie, ses chansons populaires, ses jeux floraux, ses légendes transmises de génération en génération par la mémoire des campagnes aussi bien que des villes. Il a eu ses fêtes, gaies ou pompeuses, moins mêlées de bouffonnerie italienne que les fêtes provençales qu'elles rappellent d'ailleurs, quoiqu'il ne lui soit pas échu en partage un roi René pour organiser ses divertissements publics.

Pour nous renseigner sur le caractère du paysan languedocien dans le passé, les documents ne nous font pas absolument défaut. L'*état des paroisses*, rédigé en 1763, fournit quelques indications, peu favorables, à vrai dire. Le curé de Saint-Sauveur porte ce témoignage qui ne reste pas isolé : « On y est naturellement paresseux et entêté du préjugé du pays qui favorise le dégoût du travail. » Il ajoute que le moyen de remédier à la pauvreté des habitants serait de les engager par l'espoir du gain à travailler avec plus d'activité et d'assiduité. En 1700, l'intendant Basville avait écrit déjà de son côté que « les habitants du haut Languedoc sont grossiers, peu laborieux et ont fort peu d'industrie ». Semblables à cet égard aux administrateurs d'autres provinces, les intendants du Languedoc oubliaient de faire la part dans ces vices aux erreurs et aux torts du régime administratif. Quelle meilleure preuve en donner que les modifications opérées dans les mœurs ? La race n'a pas changé et les individus ne sont plus pourtant les mêmes qu'autrefois. Sous l'empire de conditions nouvelles, ils sont devenus laborieux en devenant libres et en participant davantage à la propriété. Ce qui accuse mieux encore le changement, c'est, rapportent les mêmes documents, l'ivrognerie de ces populations méridionales, un vice alors commun. Il disparaissait presque au siècle suivant pour faire place à une réputation méritée de sobriété.

Les observations sur l'état moral des populations pour-

raient s'éclairer aussi, comme pour la Provence, de ces *livres de raison* qui attestent des vertus simples et fortes. Il nous suffira d'affirmer, sans recommencer ce genre de démonstration, qu'en Languedoc la vie de famille trouve dans le passé des représentants non moins accomplis. La vie publique offre également plus d'un type de l'honneur et du devoir fermement pratiqué. Si nous limitons notre regard à l'état des campagnes, on trouvera aussi le mélange du bien et du mal à tel point qu'il peut servir d'explication aux peintures contradictoires également exagérées qu'on en a faites. Les défauts du paysan, ses vices mêmes, ne sauraient sans injustice être imputés à la masse entière et ils laissent place à des qualités de plus d'un genre.

Mais, tout en se défendant de dénigrer le passé, on ne saurait lui attribuer dans les campagnes cette innocence pe mœurs et ce respect scrupuleux pour la propriété qu'inclinent à lui prêter des juges complaisants. Il n'est aucunement prouvé que dans la province qui nous occupe les chutes fussent moins fréquentes, et les textes accusateurs ne manquent pas sur le relâchement des mœurs.

Quant à la probité, les vols de bétail commis par les paysans semblent avoir eu des proportions d'une gravité que n'atteignent pas les grapillages qu'on peut reprocher aux paysans d'aujourd'hui. Dans une catégorie rurale plus élevée, celle des propriétaires de vignobles, et dans le commerce des vins, la fraude n'était pas inconnue. Des pièces tirées des Archives attestent que les négociants achetaient dans les villages voisins, à un prix inférieur de moitié, du vin qu'ils livraient comme vin de Saint-Georges (1). Vainement les consuls voulurent-ils remédier au mal par des marques de fabrique. Il ne fit que s'aggraver. Après les

(1) *Saint-Georges-d'Orques aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*, par M. Deleuze. (Montpellier, 1881.)

négociants, les propriétaires se mirent de la partie. Ils quadruplèrent leurs produits en mêlant au raisin indigène celui de moindre qualité qu'ils achetaient dans les communes environnantes. Ce fut au tour des négociants de se plaindre d'être mis en perte par cette baisse dans la qualité.

Que les campagnes du Languedoc fussent plongées dans l'ignorance, cela ne pouvait non plus passer pour un fait exceptionnel. Toutes les parties de la province ne l'étaient pourtant pas également. Celles qui avoisinaient les grandes villes étaient moins mal partagées. Le paysan y entrait en contact plus fréquent avec le citadin par les fêtes, les foires et marchés, la villégiature des riches. Il devenait moins étranger à la vie générale. Or, les grandes villes ne manquaient pas. Elles portaient des noms fameux, Montpellier, Nîmes, Albi, Castres, Toulouse alors si florissante. Toulouse était la vraie reine du Midi. On a pu dire d'elle que « son influence rayonnait sur tout ce qui parlait le vigoureux et sonore langage que les puristes du temps étaient en train de reléguer au rang d'un patois méprisé. Sa célèbre Université attirait l'élite de la jeunesse ; descendue des hauteurs de l'Auvergne, du Velay, du Quercy, de la Guyenne, de la Navarre, de l'Espagne même, pour recueillir sur les lèvres de ses professeurs le suc de la tradition romaine et scolastique. » Un vieux proverbe assignait ainsi les rangs parmi les grandes villes de la France : Paris pour voir, Lyon pour avoir, Bordeaux pour dépenser, et Toulouse pour apprendre (1).

Mais la seule instruction représentée par les villes savantes du Languedoc, c'étaient le droit, les belles-lettres, rien qui profitât directement aux campagnes. Dans le pays toulousain, où la culture élevée et raffinée de l'esprit tenait en

(1) *La France en 1614*, par M. G. Hanotaux, *Revue des Deux-Mondes*, 15 juillet 1890.

quelque sorte ses assises dans la capitale, dix paroisses seulement possédaient des écoles sur les cinquante qu'on peut connaître par des renseignements précis dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Les honoraires des instituteurs variaient de 100 à 150 livres ; le maximum ne dépassait pas 120 livres pour les institutrices. Au rapport du curé de Saint-Oreus « la plupart des gens de la campagne n'entendaient pas du tout le français et les autres l'entendaient très peu. » Dans l'*État des paroisses*, plusieurs curés appellent de leurs vœux l'instruction des deux sexes, remise alors, il est vrai, à peu près tout entière entre les mains ou sous la surveillance du clergé. Défense était faite d'enseigner sans l'autorisation des archevêques et évêques diocésains sous peine d'amende, et d'emprisonnement en cas de récidive. En 1789, les vœux des trois ordres s'accordaient dans le Languedoc pour demander l'extension de la gratuité de l'instruction primaire et l'amélioration du sort des instituteurs, avec cette condition qu'on exigerait d'eux des garanties de capacité. Il y avait aussi des vœux pour que « l'éducation des filles fût organisée de manière à former des citoyens utiles dans toutes les professions », et on comprenait dans l'éducation l'art agricole qu'on désignait expressément. Mais, là comme ailleurs, les progrès restèrent lents et intermittents.

Ce que nous avons vu pour d'autres provinces relativement à l'instruction primaire se réalisait pour le Languedoc. On n'y voyait rien de suivi, et le mouvement que la Révolution se proposait de propager fut interrompu pendant sa durée. Dans le Languedoc, ainsi que dans les autres parties du territoire, l'instruction primaire ne devait dater véritablement que de la loi de 1833, qui laissait pourtant subsister tant de lacunes dans l'instruction des campagnes. Nous constaterons ses progrès en nous occupant des départements à l'époque présente.

II

État matériel des populations du Languedoc dans le passé. — Insuffisance des cultures et particulièrement du blé. — Lacunes quant à la production de la vigne. — Ressources et pauvreté du paysan. — Le déboisement : les chèvres. — Comment les impôts pesaient sur les anciennes populations du Languedoc. — Pauvreté de la noblesse languedocienne. — Fréquence de la petite propriété et du morcellement même excessif. — Conditions des ouvriers ruraux. — Modes de paiement et salaires.

L'état matériel des populations languedociennes dans le passé nous est mieux connu, malgré certaines lacunes, que leur état moral. Les points de ressemblance restent nécessairement assez nombreux entre les temps antérieurs et le présent pour les conditions déterminées par des circonstances physiques qui n'ont pu changer très sensiblement. Les influences climatériques s'exercent de la même façon sur les manières d'exploiter le sol et de l'amodier. Les méthodes de culture étaient autrefois peu avancées. La jachère y était universellement pratiquée, bien qu'on eût un instant cherché le moyen de la remplacer par le maïs, dans l'espoir reconnu chimérique que cette plante pourrait précéder et suivre le blé sans fumure. On avait le parti pris de vouloir produire des grains coûte que coûte, en dépit des observations des agronomes, par cette raison décisive aux yeux du paysan qu'ils servaient immédiatement à l'alimentation et aussi au paiement des impôts. Le manque d'appropriation du sol à cette culture rendait les meilleures années médiocrement productives et les mauvaises tout à fait désastreuses. L'hectare rendait en blé 5 ou 6 hectolitres, 7 ou 8 au plus. On n'obtenait pas en moyenne plus de cinq grains pour une semence (1) ; il en donne au moins huit aujourd'hui et pèse

(1) Cela résulte des notes d'Arthur Young et de différents documents. Le chiffre que nous donnons est indiqué dans une brochure de M. De-

sensiblement davantage. Les autres céréales, le méteil, le seigle et l'orge présentaient des chiffres de production qui n'étaient guère plus élevés. Le mal était aggravé par la législation sur les grains, si défectueuse en ce qui touche la circulation et le commerce. Malheureusement les États du Languedoc et les autorités municipales étaient loin de s'appliquer à la rendre plus libérale. Telle était la crainte de voir restreindre la culture du blé, que ces autorités allèrent jusqu'à limiter pour un temps celle du maïs. Les États demandaient la prohibition de sortie ou l'exportation libre selon le degré d'abondance. Ils alléguaient, en 1731, d'ailleurs inutilement, que les blés ne pouvaient trouver à se placer dans le Roussillon et la Provence. Ils ajoutaient que les prix étaient tellement faibles à Narbonne et dans le Haut-Languedoc, qu'il n'était pas possible aux contribuables de payer leurs impositions (1). Rien n'y fit : il fallait de par la loi subir les inconvénients de l'abondance comme ceux de la disette.

Les conseils de plusieurs hommes éclairés ne manquèrent pas dans le Languedoc pour lutter contre le préjugé absurde qui proscrivait la pomme de terre. L'évêque de Castres, M. du Barral, se consacrait avec zèle à cette propagande et y employait les curés de son diocèse, malheureusement avec peu de succès. Dans l'absence ou dans l'enfance d'autres productions, comme les prairies artificielles et la luzerne encore si peu développées, la vigne du moins occupait une

leuze, sur *Saint-Georges-d'Orques au* XVIIe *et au* XVIIIe *siècles* (Montpellier, 1881), et pour une région plus étendue par M. Théron de Montaugé, dans son livre : *L'agriculture et les classes rurales dans le pays toulousain aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles* (1869).

(1) *L'agriculture et les classes rurales dans le pays toulousain*, depuis le milieu du XVIIIe siècle, par M. Théron de Montaugé, p. 11. Nous recourons plus d'une fois à cet ouvrage rempli de recherches empruntées aux sources originales.

assez grande place, mais on était loin d'en tirer tout le parti désirable. On ne savait bien ni la planter, ni la tailler, ni la récolter, ni bien faire le vin. Ici encore, la législation agissait au rebours des intérêts du pays, jusqu'à entraver l'étendue des vignobles pour assurer la production des céréales. Les droits excessifs et multipliés qui étaient perçus sur les vins produisaient à leur tour les mêmes effets restrictifs. L'absence de débouchés faisait fléchir les prix à tel point qu'en 1781 le subdélégué de Toulouse allait jusqu'à écrire ces lignes qu'il accompagnait d'un étrange commentaire sur les avantages qu'il y avait, selon lui, à ce que les paysans s'étourdissent sur leurs maux par la boisson : « A l'égard du vin, il n'est que trop abondant puisqu'il ne récompense presque pas les travaux. Mais d'un autre côté c'est un bonheur, parce que le peuple oublie par cette boisson le poids de la misère qui l'accable de toutes parts. » On réalisait pourtant quelques profits sur les vins de luxe, recherchés par les gens riches. L'intérêt des propriétaires aurait été, semble-t-il, de ne pas dénaturer ces vins précieux. Il n'en fut pas toujours ainsi, à en juger par le commerce qui se faisait du vin provenant du cru renommé de Saint-Georges, où nous avons signalé plus haut des fraudes préjudiciables à leurs auteurs mêmes.

Le XVIIIe siècle devait réaliser quelques progrès dans l'économie rurale du Languedoc. Toutefois l'état du bétail reste arriéré. La préoccupation de l'alimentation domestique l'emportait sur celle de l'élevage en vue du commerce. Le porc restait le seul animal d'un usage commun dans la classe rurale, quoique consommé en quantité souvent insuffisante. La basse-cour servait à la nourriture et à l'acquittement de certaines redevances. Le paysan achetait, quand il n'était pas réduit à l'extrême pauvreté, au prix de 26 sols, une bonne paire de ces poules noires du Languedoc qui sont encore fort appréciées ; il se procurait un dindon pour le même prix, et payait 7 sols une douzaine d'œufs. Mieux

traité aujourd'hui, n'ayant plus à craindre la disette, il se permet peut-être en revanche, en moindre abondance, ces consommations enchéries par l'exportation.

Un détail, qu'il n'est peut-être pas sans quelque intérêt de relever, c'est qu'on pratiquait déjà au XVIIIe siècle, dans d'assez grandes proportions, l'engraissement des volailles, qui a été d'ailleurs très perfectionné depuis lors. Le propriétaire languedocien élevait beaucoup de pigeons ; cette pratique était sans doute conforme à une prescription d'Olivier de Serres qui recommanda au père de famille de fournir son poulailler de pigeons qui iront « *pourchasser leur vivre,* afin qu'étant ainsi munitionné, il puisse noblement nourrir sa famille et faire bonne chère à ses amis sans mettre la main à la bourse ».

« N'est-ce pas une belle acquisition, ajoutait-il, que de s'approprier des garde-manger perpétuels, auxquels en toute occurrence on puise de la viande comme d'une source vive. » Langage qui sent son propriétaire et son gentilhomme campagnard, mais qu'auraient peu goûté les paysans, beaucoup moins sensibles aux mérites des pigeonniers qui leur causaient tant de dégâts. Le Languedoc ne montrait pas moins d'énergie que les provinces à réclamer contre les abus des colombiers en 1789.

C'était en somme une population pauvre par le fait de son territoire peu fertile, que le déboisement avait encore contribué à stériliser. Nous n'avons pas à revenir après ce que nous en avons dit sur les inconvénients qu'il présente.

En 1673, il était ordonné à chaque habitant de planter tous les ans un arbre dans les forêts du domaine, deux dans les terrains communaux. En 1756, et plus tard, de nouveaux règlements attestent l'effroi qu'inspirait le progrès du mal. Mais, pendant la Révolution, toute barrière tombait ; la population pauvre commençait avec une sorte d'ensemble une œuvre de destruction. Les arbres furent sacrifiés aux moindres usages ; on abattait deux pins pour faire

une paire de sabots (1). En même temps le petit bétail, la chèvre surtout, se multipliait avec excès, blessant les arbres, les arbrisseaux, les jeunes pousses. Il en était de même dans les endroits plantés d'arbres fruitiers et de vignes, grâce à l'usage qui s'était répandu, malgré les règlements, de faire paître les troupeaux dans les terres des particuliers après l'enlèvement des récoltes. Las de la non-exécution des règlements, l'intendant finissait par interdire les chèvres absolument (10 janvier 1727). Ce n'était pas le seul exemple de la proscription vigoureuse de cet animal destructeur, cher au pauvre paysan qui ne possède pas d'autre bête de rapport. Cette proscription allait jusqu'à autoriser le propriétaire qui trouvait des chèvres dans des terres où étaient des arbres à fruits, à leur couper les jarrets. La législation se montra moins barbare sous le Consulat et depuis lors, en attaquant à coup de règlements le mal qui s'est du moins fort réduit.

Avant de signaler ce que l'impôt avait de dur pour les classes rurales dans le Languedoc, je dois indiquer pourtant ce qui semblait devoir en alléger le poids relativement à beaucoup d'autres provinces. Pendant que dans les trois quarts de la France, la taille était *personnelle*, elle était *réelle* en Languedoc, c'est-à-dire établie sur la propriété foncière; elle avait pour base un *cadastre* renouvelé tous les trente ans. Il y avait, il est vrai, des terres qui ne payaient pas d'impôts; ces immunités dataient de la conquête de Simon de Montfort, c'est-à-dire d'une origine étrangère. « Les privilèges portant sur les terres, écrit à ce propos M. de Lavergues, avaient un caractère moins choquant que sur les personnes. Des roturiers étaient devenus, avec le temps, propriétaires de terres nobles, et des nobles, propriétaires de biens soumis à la taille; cette confusion achevait d'atténuer la distinction entre les classes,

(1) Dralet, t. II, p. 105.

bien moins marquée dans tout le Midi que dans le nord de la France. » Les règles suivies dans cette province, de temps immémorial, pour la perception des impôts ont servi plus tard de modèles pour notre administration financière.

Nous n'avons pas à suivre la décadence de ces institutions qui s'appuyaient sur une *grande charte* commme en Angleterre. Cette organisation remontait au delà du temps où l'ancien comté de Toulouse avait été réuni à la couronne. Il suffira de rappeler que Richelieu voulut supprimer les états du Languedoc comme il avait supprimé les états du Dauphiné. Il échoua devant le soulèvement qui fut la suite de cette tentative, mais n'en réussit pas moins à leur ôter leur indépendance. Il les accabla de toutes sortes de charges en doublant ou triplant les impôts. Ainsi qu'il arrive toujours, l'agriculture et les paysans en souffrirent particulièrement. A ce mal s'ajoutèrent la révocation de l'Édit de Nantes et la guerre des Camisards qui dépeuplait et ensanglantait la plus grande partie du territoire. Au XVIIIe siècle la classe rurale supportait péniblement le poids des impôts généraux et des impôts spéciaux, celui des censives, des droits de lods et de champarts, des dîmes, fort inégalement réparties dans le Languedoc. La taille s'appesantissait sur des propriétés généralement pauvres, avec de telles inégalités que 120 arpents de terres nobles, observe Arthur Young, ne payaient que 90 livres, alors que 400 autres de roture, qui proportionnellement auraient dû 300 livres, étaient taxées à 1,400. L'insuffisance des ressources contribuait à rendre plus durs le *taillon*, qui servait à l'entretien des gendarmes, et les trois contributions nommées les mortes paies, les garnisons et les étapes, consacrées à la police, aux garnisons et au passage des troupes. La province voyait augmenter d'année en année les deniers extraordinaires, qui comprenaient le don gratuit offert au roi par la province, le traitement des officiers et gouver-

neurs du Languedoc, le service des emprunts, les frais de session des États, etc.

La propriété rurale était en outre grevée du *vingtième*. Cette contribution présentée au début avec le caractère d'une charge transitoire s'était enflée à tel point que, au vingtième établi en 1710, s'étaient adjoints ceux de 1799 et des années suivantes. La capitation, si lourde pour tous, accablait particulièrement la population ouvrière. L'agriculture languedocienne supportait en outre une large part des impositions indirectes ou de consommation, comme la gabelle pour le sel, l'*équivalent* pour la viande fraîche et d'autres denrées, la marque des fers, les droits sur les huiles, les cuirs, etc., tous ces droits s'élevaient pour l'ensemble de la province à 465,000 livres au moment de la Révolution.

L'octroi mis sur les produits agricoles était fort élevé dans plusieurs villes, notamment à Toulouse. Le foin, les farines fabriquées hors des moulins de la ville et du gardiage, les vins muscats et les eaux-de-vie, étaient tarifés avec peu de modération. Les vins ordinaires avaient à supporter des droits spéciaux, désignés sous le nom de *subvention* et *commutation*. Le vin *bourgeois* ou *du cru*, c'est-à-dire récolté et cuvé dans le gardiage de Toulouse, et réservé aux particuliers qui avaient acquis le droit d'*habitonage*, ne payait par pièce qu'une livre de subvention et quatre sols de commutation, tandis que la première de ces taxes était quadruplée pour le vin *étranger* ou *non bourgeois*.

La noblesse languedocienne ne faisait guère exception à la gêne qui se faisait sentir aux propriétaires. L'intendant Basville comptait que, sur 4,486 familles de gentilshommes dans tout le Languedoc, il n'y en avait pas quinze qui eussent 20,000 livres de rente, et très peu qui en approchassent. Elles avaient depuis longtemps aliéné la plupart de leurs propriétés en faveur des communes ou des parti-

culiers, moyennant une censive annuelle de peu de valeur. Aussi cette noblesse languedocienne n'avait-elle guère d'influence sur le paysan. Le pire mal qu'elle lui faisait outre quelques vexations de détail, c'était de ne pas résider sur ses terres. Cette absence des grands propriétaires excitait des plaintes véhémentes dont les poètes du cru se firent plus d'une fois l'écho, témoin l'auteur du poème intitulé les *Géorgiques patoises*. Les propriétaires sont pris à partie avec une violence d'accent toute révolutionnaire : « Vous qui dévorez loin de vos vassaux, — de vos gros revenus, souvent le capital. — Ne vaudrait-il pas mieux, Seigneur, aller dans vos terres. — D'une foule d'ouvriers ranimer l'espérance ? — Le paysan soutenu par votre protection, — sentirait pour le métier croître son affection. — Un coup d'œil, un sourire, une parole affable, — un rien lui fait trouver son malheur supportable (1).

La petite propriété n'était pas rare. Elle allait plus d'une fois jusqu'au morcellement. On en trouve la preuve dans presque toutes les parties du Languedoc. Telles communes, situées près de Montpellier, ne sont pas plus morcelées aujourd'hui et même assez souvent le sont moins; dans l'une d'elles, on trouve avant la Révolution, près de 1,500 parcelles, y compris les maisons, avec 161 propriétaires ; le cadastre porte actuellement 1,870 parcelles avec 192 propriétaires, évaluation qui comprend, de plus que les précédents, environ 300 hectares de terrains autrefois commu-

(1) Voici le texte languedocien :
« Et bons aous qué gougeas, len de bostris bassais,
De grossir rébenguts, souben bons capitals,
Baldrio pas, Seignous, ans din bostros terros,
D'une foule d'oubriès, anime les espéros ?
Son paysan, appuyat dé bostro proutection,
Sentirio pel mestié créisse soun affection.
Un cop d'el, un sourire, uno paraoulo affablo,
Un res y fa trouba la péno supourtable. »

naux. A Murviel, commune située près de Saint-Georges-d'Orques, on trouve, en 1601, 1,412 parcelles et 122 propriétaires ; le cadastre de 1826 donne 415 propriétaires et 2,302 parcelles, pour une population de 520 habitants. M. Deleuze, auteur de l'intéressante étude statistique sur Saint-Georges-d'Orques, que j'ai citée, a pu écrire : « Mon enclos et les bâtisses attenantes appartenaient à plus de vingt personnes. Je pourrais citer d'autres exemples du morcellement indéfini à Saint-Georges et à Murviel. Le pauvre propriétaire avait sa part des meilleures terres et son lopin pour jardinage, avec une maison. De nos jours, le nombre des possesseurs de terres dépasse 320 ; mais la plupart ne possèdent que très peu, et l'ensemble de la propriété est entre les mains de quelques privilégiés ». En d'autres termes, les parcelles sont devenues plus exiguës et, dans ces cas, que nous n'entendons pas d'ailleurs généraliser, le petit propriétaire est plus pauvre.

Les causes du malaise qu'éprouvait la propriété devaient, à plus forte raison, se faire sentir aux ouvriers ruraux et aux métayers, — deux classes qui au reste souvent n'en font qu'une dans le Midi. — Il y a lieu de distinguer pourtant le journalier qui n'est attaché spécialement à aucune ferme de celui qui y a sa résidence et qui parfois y passe toute sa vie. A quelque catégorie qu'il appartînt, l'ouvrier rural pouvait s'estimer heureux quand il avait pu se procurer le nécessaire qui lui manquait dans les temps de disette et de chômage. M. Théron de Montaugé, dans son histoire du pays toulousain, cite une enquête manuscrite, faite en 1763, par les curés du diocèse de Toulouse sur l'état de leurs paroisses. On y trouve signalée la présence constante de mendiants et de pauvres honteux. L'indigence devient générale dès que le travail manque. « Tous les habitants de Bruyères, écrit le curé de cette paroisse, sont gens de journée, et, pour peu que l'hiver soit mauvais, ils sont tous à l'aumône ». On est frappé de la longueur des

chômages. « Les ouvriers n'ont rien à faire pendant huit mois, mandait-on de Caruman. La plupart n'étaient pas employés pendant quatre mois de l'année sur les paroisses de Castelginest et de Saint-Pierre. Cette triste infériorité des salaires dans le Languedoc est constatée par Necker, d'une manière générale, et les dépositions des curés ne font que la confirmer en détail, par la constatation de salaires de six et sept sols, et dont le maximum ne dépassait pas douze. Aussi, le mécontentement était-il grand, dans cette classe qui n'acceptait pas toujours son malheur avec résignation. Les ouvriers ruraux, ceux du moins qui vivaient près des grands centres, ne reculaient pas devant les coalitions. Ils faisaient grève au moment de la récolte, si on n'acceptait pas leurs conditions. En 1715, le parlement de Toulouse veut mettre ordre à ces résistances qu'on regardait comme une sorte de rébellion. Il porte un arrêt qui fait « inhibition et défense à tous manants et habitants des villes, faubourgs, paroisses et consulats du ressort, qui faisaient profession de travailler les terres, vignes, prés, bois et jardins, de désemparer les villes, bourgs et paroisses de leurs domiciles, qu'après que les travaux ordinaires de la saison auraient été faits, à peine de 25 livres d'amende et du fouet en cas de récidive (1) ».

On alla même jusqu'à fixer le prix de la journée. Le Parlement imposait cette tâche aux communes. Il leur enjoignait de proportionner le salaire à la valeur des denrées. Cette mesure qui paraissait prise en faveur des ouvriers était plus que compensée par une autre clause du même arrêt, ne leur interdisant pas seulement d'ériger un salaire supérieur, mais leur défendant de l'accepter, s'il leur était offert. Toute contravention devait être punie de dix livres

(1) Voir pour ces faits et pour ce qui suit, Théron de Montaugé, liv. IV, de la page 63 à la page 84.

d'amende pour la première fois, du carcan pour la seconde, et du fouet pour la récidive.

En fait, les salaires indiqués par les Archives départementales ne dépassent pas le plus souvent sept ou huit sols. On les trouve plus élevés de 1785 à 1790 au moins sur certains domaines où, selon les saisons, ils varient entre 60 et 70 centimes. A titre d'atténuation du bas prix du travail, la plupart des familles attachées au domaine avaient un intérêt dans la récolte du blé. C'est ce que l'on nommait et ce qu'on nomme encore une *latte au sol*. Les solatiers prélevaient le huitième du grain, pour sarcler, couper à la faucille et battre au fléau les céréales. Le produit moyen de la *latte* pendant cinq ans fut de 7 hectolitres 70 litres de blé. D'après des calculs portant sur une période assez étendue, le prix de la journée oscillait entre 1 fr. 40 pendant la récolte, et 50 cent. en décembre. Mais si ce droit à la *latte* augmentait en fait le taux du salaire, la situation de l'ouvrier rural n'en restait pas moins fâcheusement affectée par le chômage. En comptant les journées de travail au bout de l'année, on trouvait pour le Languedoc à peine 200 jours occupés. Vauban, pour le Morvan, en avait supputé environ 180, en déduisant les chômages et les maladies.

J'ai à peine besoin de dire que les ordonnances qui règlementaient le taux des salaires devaient avoir peu d'efficacité pour améliorer le sort de l'ouvrier rural. Elles échouèrent, comme échouent toutes les lois de maximum. Les infractions furent fréquentes jusqu'à ce qu'elles tombassent en désuétude. On le voit par ce qui s'est passé sur le territoire de Gaillac où le règlement avait d'abord été exécuté rigoureusement et où, à force d'y déroger ensuite, il tombait en désuétude. Il ne reste de ces réglementations à outrance qu'un usage qui dure encore dans ce même arrondissement, à savoir la coutume de finir la journée, sauf en temps de moisson, à quatre heures du soir et de sonner la retraite des ouvriers.

On éprouve quelque peine à croire que ces populations rurales mal rétribuées et médiocrement pourvues des choses nécessaires ne montrèrent pas habituellement ce mécontentement dont les coalitions nous ont donné la preuve ; le plus habituellement, elles s'en tiraient par leur insouciance et par leur gaîté, heureux don du pays. Le voyageur anglais, dont le témoignage est toujours si précieux à recueillir, en paraît singulièrement frappé, et il en fait un assez joli tableau : « Les vendanges peuvent à peine égaler l'animation et le mouvement universel du dépiquage que présentent les villes et les villages du Languedoc. Les gerbes sont empilées grossièrement autour d'un aire où un grand nombre de mules et de chevaux trottent en cercle ; une femme tient les rênes, une autre ou bien une ou deux petites filles activent la marche avec des fouets ; les hommes alimentent l'aire et la nettoient, d'autres viennent en jetant le grain en l'air pour que les déchets soient emportés. Personne ne reste inoccupé, et chacun s'emploie de si bon cœur qu'on dirait les gens aussi joyeux de leurs travaux que le maître de ses tas de blé. Le tableau est singulièrement animé et joyeux. Je m'arrêtais. Souvent je descendais de cheval pour examiner ces travaux ; toujours on me traita courtoisement et mes vœux pour que les prix fussent bons pour le fermier sans l'être trop pour le pauvre furent toujours bien reçus. »

Le cours naturel des choses sous un régime plus prospère devait faire monter le taux des salaires dans le Languedoc. Cette hausse se constate par l'élévation du prix en argent, elle trouve néanmoins une base d'évaluation plus sûre si l'on établit le rapport du salaire au prix du blé. Or, on calcule que sur ce fondement la somme gagnée par le journalier ne dépassait pas avant la Révolution 162 fr. 63 c. et ne pouvait être échangée contre plus de 9 hectolitres 59 litres de blé. Or, de 1861 à 1866, le produit des journées s'est élevé à 356 fr. 82 c. et, avec la part en nature dont nous

avons parlé, à 382 fr. 53 c. On trouve au profit de notre temps une différence de 93 0/0.

Qnant au salaire des femmes, la hausse qu'il a subie ressort d'autant mieux qu'il était plus faible dans les derniers siècles. Il n'atteignait guère que 30 ou 40 centimes, avec des interruptions qui réduisaient le travail à une durée effective d'environ 130 jours. Le calcul, fait sur les mêmes bases que pour les hommes, donne une augmentation de 145 pour 100 dans l'ensemble, et le travail est exposé à beaucoup moins de chômages. On doit néanmoins faire observer que dans le passé tout le temps qui n'était pas consacré au travail rural n'était pas perdu pour les femmes. Elles vaquaient aux occupations du ménage, aux soins des enfants, au raccommodage des vêtements, et les petits profits qu'elles tiraient en filant la laine, le chanvre et le lin pouvaient compter dans une certaine mesure comme le complément d'un salaire trop insuffisant.

Les calculs faits sur les gages des domestiques de la ferme, des maîtres-valets, des jardiniers, des bergers, etc., donnent lieu aux mêmes résultats. La hausse est au moins de 72 0/0 et ils sont mieux nourris qu'ils ne l'étaient au dernier siècle.

On pourrait objecter peut-être que, beaucoup des exemples que nous avons cités de la faiblesse des salaires dans le passé étant empruntés au pays toulousain, on ne saurait sans abus les étendre au reste du Languedoc. L'objection n'est pas confirmée par ce qu'on sait, je ne dis pas des parties pauvres de la province, mais même des plus riches. Si l'on jette les yeux sur des stastistiques qui se rapportent aux environs de Montpellier, on trouve des salaires analogues. En 1715, les journées des hommes vont de 14 sous à 17, selon les saisons, les salaires des femmes tombent à 6 sous après la vendange sur le territoire de Saint-Georges. La même observation s'applique au domaine de Méric, situé aux portes de la même ville, et dont M. des Hours-Fa-

rel a retracé l'histoire depuis 1737 (1). Le prix de la main-d'œuvre varie peu pendant le cours du dernier siècle de 1737 à 1780. En 1750, la journée d'homme valait 17 à 18 sous en janvier et février, et celle de femme 8 sous. A l'époque de la vendange la journée d'homme passe à 24 sous et celle de femme à 9. Il faut aller jusqu'en 1789 pour trouver une hausse sensible, qui correspond à celle que Arthur Young remarquait en général à cette époque pour la France et qu'il fixait à 20 0/0 depuis vingt-cinq ans. Cette hausse s'accusait au commencement du siècle et suivait la progression que nous avons indiquée. On a constaté les mêmes résultats aux Aresquiers, sur la commune de Vic, d'après les chiffres fournis par le propriétaire, M. le docteur Cazelis, qui les avait réunis avec soin (2).

Nous bornerons à cet exposé l'état des populations rurales dans le Languedoc avant 1789. On ne ferait guère que rentrer dans des faits généraux, communs aux autres provinces, en parlant du manque des communications, comme de l'insuffisance des moyens de secours dans les communes. Il convient pourtant d'observer que, si les routes étaient fort insuffisantes dans l'intérieur du pays, il y en avait qui causaient l'admiration des étrangers, mais elles étaient inachevées et d'un prix de revient exorbitant (3). Il y avait en outre beaucoup de terrain perdu. Un tiers de la largeur était battu, l'autre servait à peine, et il poussait de l'herbe sur le reste. Arthur Young, en les voyant, écrivait avec ironie : « Je vois des femmes sans bas, beaucoup sans souliers, mais si leurs pieds sont pauvrement couverts, il leur reste la superbe consolation de les poser sur une chaussée grandiose. » En revanche, le même

(1) *Bulletin de la Société centrale de l'Hérault* (1865).

(2) *Les entreprises agricoles*, par F. Convert, p. 321. (1 Vol. Montpellier, 1890).

(3) Voir *Voyages d'Arthur Young*, juillet 1789.

observateur ne refuse pas ses éloges au canal du Languedoc et à celui qui s'y rejoint à Narbonne.

Le Languedoc avait, malgré tout, retrouvé une sorte de prospérité relative sous le règne de Louis XVI, sans qu'il faille pour cela prendre à la lettre les tableaux enchanteurs que faisait Florian de sa terre natale, en tête de son idylle d'*Estelle et Némorin*. Gouverné par des intendants plus humains que Basville, et engagé dans le mouvement agricole qui signale cette fin du XVIIIe siècle, il n'en restait pas moins soumis à tous les inconvénients d'un régime trop défectueux pour qu'on pût compter sur un bien durable. L'esprit réformateur avait gagné la province et même les Ordres privilégiés. Lorsque furent convoquées les assemblées provinciales, un des premiers actes de l'assemblée du Languedoc fut une lettre au roi, signée de tous les évêques, de tous les barons et de tous les chefs du Tiers-État, pour renoncer à leurs privilèges pécuniaires. Tous acceptaient l'égalité devant l'impôt. Quant aux vœux des cahiers des États généraux, ils ressemblent à ceux des autres provinces, se plaignant des mêmes griefs, et réclamant les mêmes réformes fondamentales. La Révolution, à laquelle le Languedoc a fourni plus d'un homme célèbre, travaillait à l'accomplissement de ces réformes, malheureusement non sans violences et sans excès de la part de ces populations sujettes aux fureurs des passions politiques et religieuses. — L'étude successive des départements nous montrera les changements que le XIXe siècle devait opérer jusqu'à l'heure présente dans la condition économique de ces populations rurales.

Henri BAUDRILLART.

---

3 0112 099008937